

PROTECTION SOCIALE ET MOBILITÉ INTERNATIONALE : TENDANCES POST-COVID

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE
FÉVRIER 2024

MOBILITÉ INTERNATIONALE, UNE HAUSSE RELATIVE DES DÉPENSES DE PROTECTION SOCIALE.....	2
LA RETRAITE, PREMIER POSTE DE DÉPENSES	3
LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES : LA FRANCE ENVOIE DAVANTAGE DE RESSORTISSANTS À L'ÉTRANGER QU'ELLE N'EN REÇOIT	5
L'Europe, première destination des ressortissants Français	6
Le travail, première cause de migration vers la France	6
Stabilité des flux migratoires vers la France sur 10 ans	7
LA MOBILITÉ INTRA-EUROPÉENNE RENFORCÉE PAR LA PANDÉMIE.....	7

Protection sociale et mobilité internationale : tendances post-covid

La mobilité internationale est un phénomène en expansion, particulièrement au sein de l'Union européenne qui a fait de la libre circulation des personnes un de ses principes fondateurs. Au cours des cinq dernières décennies, la France a tissé un réseau de coopération en matière de sécurité sociale avec 71 pays et territoires parmi lesquels figurent trente États membres de la zone UE-EEE-Suisse soumis aux règlements européens incluant le Royaume-Uni (en vertu de l'accord de coopération signé en 2021 à la suite du Brexit), ainsi que 38 États dans le cadre de conventions bilatérales et trois États liés par décrets de coordination afin de couvrir ses ressortissants résidant à l'étranger. Ces accords visent à la fois les travailleurs, les familles qui les accompagnent, les étudiants et les retraités. Ils fixent un cadre juridique destiné à garantir une continuité de leurs droits sociaux lorsqu'ils quittent temporairement ou définitivement leur pays d'affiliation.

Depuis 1959, le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss) contribue, en France, à la bonne application de la protection sociale des

personnes en mobilité internationale. Placé sous la double tutelle du ministère chargé de la sécurité sociale et du ministère chargé du budget, cet établissement public national assiste les organismes de sécurité sociale, français ou étrangers, les assurés ainsi que les employeurs. À travers le rapport statistique qu'il produit chaque année depuis 1968 sur la mobilité internationale des assurés français, il mesure les enjeux financiers de cette mobilité pour les acteurs français de la protection sociale. Dans le cadre du rapport rendu public fin 2023, le Cleiss communique les données recueillies au titre de l'année 2022, première année post-covid, et fait un bilan sur dix ans des prestations sociales versées aux assurés français en situation de mobilité internationale.

MOBILITÉ INTERNATIONALE, UNE HAUSSE RELATIVE DES DÉPENSES DE PROTECTION SOCIALE

Le montant des prestations sociales payées par la France à ses assurés en situation de mobilité internationale s'est élevé à 8,9 milliards d'euros en 2022 soit 723,87 millions d'euros de plus qu'en 2021 (+8,9 % sur un an). Au-

delà de la reprise attendue des mouvements après la crise sanitaire, une part importante de cette hausse s'explique par l'élargissement du périmètre pris en charge par le Cleiss. L'étude des données recueillies par cet organisme auprès de l'ensemble des régimes français de Sécurité sociale (Agirc-Arrco, Caisse des dépôts et consignations et France Travail, ex-Pôle Emploi) tend vers une plus grande exhaustivité que par le passé. Depuis 2022, les prestations vieillesse des régimes des trois fonctions publiques (fonction publique d'État, territoriale et hospitalière) et de l'Ircantec (qui couvre les agents non titulaires de l'État et des collectivités territoriales), sont prises en compte par l'établissement public. Or, le régime des fonctionnaires civils représente, sur l'année étudiée, 572,05 millions d'euros quand la caisse Ircantec (pensions de retraite complémentaire) représente 42,24 millions d'euros, soit près de 7,5 points de pourcentage de la hausse évoquée.

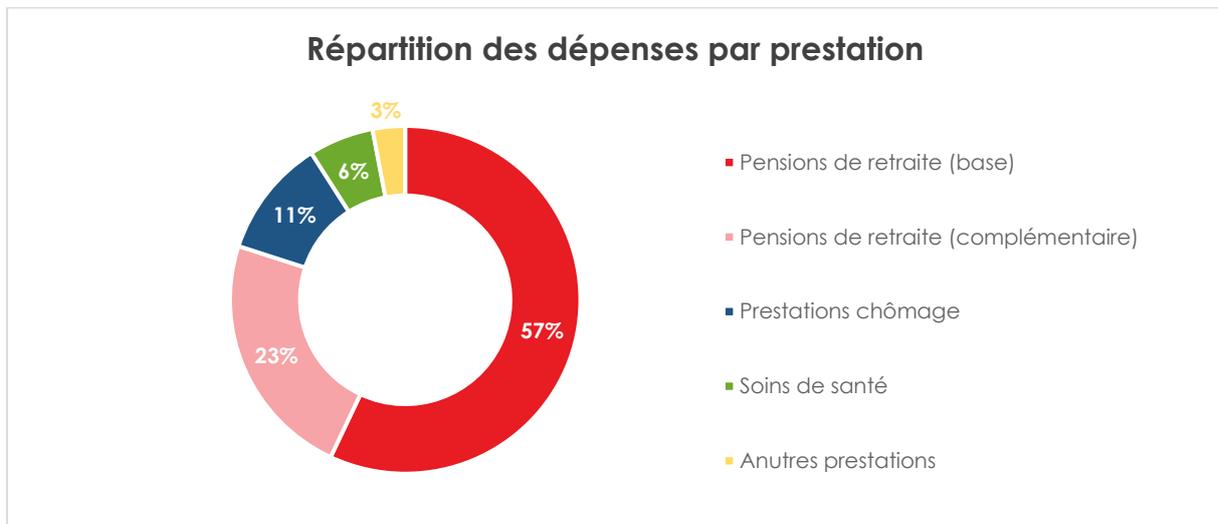
Selon les auteurs du rapport 2022, à périmètre équivalent, la hausse des prestations servies à l'étranger n'est plus que de 1,3 %. Elle tiendrait principalement à une progression des soins remboursés (+24 %, soit +100,8 millions d'euros) et à la revalorisation des pensions de vieillesse sur l'année 2022. La revalorisation des prestations sociales, décidée par les pouvoirs publics pour faire face à un retour rapide de

l'inflation (+4 % en juillet 2022, après +1,1 % des retraites de base en janvier 2022) serait ainsi la principale cause de la croissance générale des paiements constatés en 2022.

Entre 2013 et 2022, les prestations sociales versées aux assurés français en situation de mobilité internationale ont progressé de près de 16,6 %. Dans l'intervalle, les prestations chômage ont enregistré la plus forte hausse (+41,4 %) suivies des dépenses de retraite (34,2 % au titre des complémentaires et 10,1 % pour les régimes de base). Le poids croissant des prestations retraites doit notamment être mis en parallèle avec l'intégration progressive entre 2019 et 2022 des pensions des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière ainsi que pensions des professions libérales, des non-salariés agricoles et de l'Ircantec (retraite complémentaire).

LA RETRAITE, PREMIER POSTE DE DÉPENSES

En 2022, 80 % des paiements de la protection sociale française à destination de ses assurés en situation de mobilité ont été consacrés aux retraites (57 % au titre des retraites de base et 23 % des pensions de retraite versées par les régimes complémentaires). Les prestations chômage occupent la deuxième place en matière de paiements (11 % des paiements), suivies des dépenses affectées aux remboursements des dépenses de soins de santé (6 %).



Cercle de l'Épargne - Cleiss

La France a versé, sur 2022, 7,34 milliards d'euros de rentes, pensions et allocations à ses assurés qui résident à l'étranger de rentes, pensions et allocations. Sur ce total, les pensions de vieillesse servies par les régimes de base de retraite ont représenté 5,1 milliards d'euros. Ce montant représente 2 % des dépenses globales de la France en matière de retraite de base. La part des allocations de retraite complémentaire est de 2,07 milliards d'euros. Les autres prestations représentent ainsi un peu plus de 169 millions d'euros. Elles regroupent les prestations familiales, les prestations en espèces d'incapacité temporaire, les pensions d'invalidité, les rentes d'AT-MP, les allocations de veuvage et les capitaux décès. Sur la décennie écoulée, ces prestations ont fluctué entre 2,5 % et 3,3 % au titre de la mobilité internationale.

Deuxième poste de dépenses, les prestations chômage versées par la France à ses assurés en situation de mobilité, s'élèvent à 963,3 milliards en 2022. Cette année rompt avec la tendance ascendante des prestations chômage constatée depuis 2013. La dynamique post-covid favorable à l'emploi a en effet permis une décreue des paiements de 16,1 % sur un an (-185,71 millions d'euros).

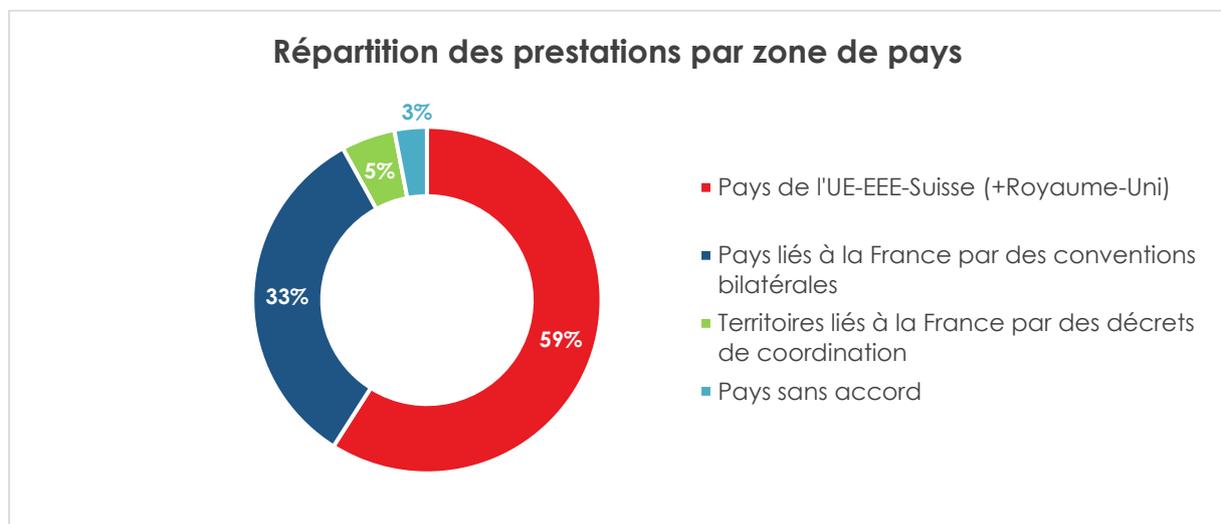
En 2022, 522 millions d'euros de soins de santé dispensés à l'étranger, à des assurés des régimes français, ont été remboursés par les caisses françaises de sécurité sociale. Ces remboursements sont effectués, soit directement à l'assuré ayant fait l'avance des frais, soit à l'institution étrangère ayant pris en charge le coût des soins. Ce montant représente, selon la Direction de recherche d'évaluation et d'études statistique (DREES), 0,22 % du total

des dépenses de santé en France liées aux prestations en nature. Entre 2013 et 2022, les soins de santé dispensés à l'étranger à des assurés de la législation sociale française, sont restés stables (-0,6 % en 10 ans).

En 2022, 93 % des remboursements de soins de santé délivrés à l'étranger, aux assurés des régimes français, s'opèrent entre la France et les pays de l'UE-EEE-Suisse (en 2013 c'était le

cas 78 % des remboursements). Cette concentration concerne plus particulièrement les remboursements entre la France et ses pays frontaliers.

Tous types de prestations confondus, près de 6 paiements sur 10 ont profité à des personnes qui ont résidé de manière permanente, séjourné provisoirement ou travaillé dans un des pays de l'UE-EEE-Suisse.



Cercle de l'Épargne - Cleiss

LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES : LA FRANCE ENVOIE D'AVANTAGE DE RESSORTISSANTS À L'ÉTRANGER QU'ELLE N'EN REÇOIT

En 2022, la France a accueilli 55 460 étrangers, entrés sur le territoire dans un cadre professionnel ou familial, soit 13 161 personnes de plus (+31,1 %) qu'en 2021. Dans le même temps, la population française établie hors de France et inscrite au registre consulaire s'est élevée à 1 683 915 personnes, soit près de

69 000 de plus (+4,3 %) qu'en 2021. Plus de 75 % des flux migratoires vers la France proviennent du continent Africain et plus particulièrement des pays d'Afrique du Nord. L'Algérie, Maroc et Tunisie sont, à eux seuls, responsables de 55 % de ces flux. La Turquie, le Liban et le Royaume-Uni sont les trois seuls pays d'origine situés en dehors d'Afrique à figurer parmi les dix pays ayant le plus alimenté le flux migratoire vers la France.

L'Europe, première destination des ressortissants Français

Les Français candidats à l'expatriation privilégient l'Europe. Cette dernière est à l'origine de 50 % des inscrits sur le registre consulaire (soit 808 379 personnes) en 2022, dont 98 % dans un pays membre de l'Union européenne. L'Amérique avec plus de 20 % des inscrits sur le registre consulaire (soit 343 809 personnes) occupe la deuxième place du podium (les États-Unis et le Canada constituent les deux destinations les plus prisées du continent). Viennent ensuite, par ordre d'importance, l'Asie (qui accueille autour de 15 % des inscrits au registre consulaire) puis l'Océanie et l'Afrique qui représentent chacun moins de 2 % des inscrits.

Si sur dix ans, le Cleiss observe une stabilité dans la répartition géographique des expatriés français, en 2022, en raison du conflit russo-ukrainien, la présence française dans ces deux pays a, fort logiquement, enregistré un net recul.

Le travail, première cause de migration vers la France

81 % des entrées en France correspondent à une immigration de travail. Dans 58 % des cas, les migrations de travail concernent des travailleurs en CDI. Ces derniers devancent ainsi largement les

entrants titulaires d'un CDD (30 %) et les détenteurs de contrat temporaire (12 %).

Le travail, peut, par ailleurs, être à l'origine de plus de 95 % des entrées en provenance de certains pays. C'est le cas du Maroc, de la Tunisie, de la Turquie, du Liban, des États-Unis ou encore de la Colombie. La proportion élevée de travailleurs originaires du Maroc et de Tunisie s'explique par la signature en 1963, de conventions de main-d'œuvre, facilitant notamment le recrutement par la France de travailleurs saisonniers en provenance de ces deux pays. En 2022, 72 % des travailleurs saisonniers étrangers embauchés en France sont de nationalités marocaine ou tunisienne.

Les flux liés au regroupement familial ne tiennent ainsi qu'une place marginale. Au total, en 2022, 19 % des étrangers ont été accueillis en France pour rejoindre leur famille (10,6 % sont des conjoints et 8,4 % des enfants). Les étrangers accueillis viennent principalement d'Algérie et de Côte d'Ivoire qui sont respectivement à l'origine de 35 % et 6 % des flux migratoires liés à la famille. La part du regroupement familial dans le flux migratoire global qui oscillait entre 24 et 35 % entre 2013 et 2021, a atteint un point bas en 2022.

Stabilité des flux migratoires vers la France sur 10 ans

Le flux des populations migrantes vers la France affiche une relative stabilité sur la période 2013-2022 (hors chute exceptionnelle due à la pandémie de covid-19). Sur la décennie étudiée, le nombre de personnes entrantes s'établit entre 41 000 et 55 000 par an.

LA MOBILITÉ INTRA-EUROPEENNE RENFORCÉE PAR LA PANDÉMIE

Le détachement est un régime particulier de mobilité transnationale par lequel un employeur met à disposition d'une société située à l'étranger, de façon temporaire, un ou plusieurs de ses salariés afin d'y accomplir une prestation de service. Il permet au travailleur en mobilité de rester lié contractuellement à son employeur habituel et par voie de conséquence le maintien de son affiliation à la protection sociale de son pays d'origine.

207 923 certificats de détachement ont été émis par la France en 2022, un nombre en progression de 73 % sur un an. Après deux années marquées par la pandémie de Covid-19 qui avait conduit les États à adopter des restrictions de déplacement à l'étranger, la mobilité internationale connaît un net rebond en lien avec une relance des contrats de

détachement. Ce chiffre demeure inférieur de 9 points à celui enregistré en 2019, dernière année de pré-covid.

En 2022, 75 % des certificats émis par la France ont concerné des détachements de travailleurs français en Europe. Les Français en mobilité se sont principalement installés en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en Italie et en Suisse. Ces cinq États membres de l'Union européenne représentent à eux seuls la moitié des certificats de détachement émis par la France (les deux tiers si on se réfère au seul continent européen). Hors Europe, les États-Unis sont le premier pays de destination des travailleurs français, représentant à eux seuls 5 % de l'ensemble des certificats émis par la France, suivis du Maroc (un peu plus de 2 %), puis des Émirats arabes unis, de l'Arabie Saoudite et du Mexique.

La pandémie semble avoir modifié la répartition géographique du détachement français. En effet, à partir de 2020, ce détachement s'est concentré sur le continent européen, quand, précédemment, il était équitablement réparti entre l'Europe et le reste du monde (49 % de certificats émis en Europe et 51 % dans le reste du monde). En 2022, la France se positionne au 2^e rang des pays européens d'accueil, derrière l'Allemagne.

Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cerledelepargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est le Think Tank d'AG2R LA MONDIALE, présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Nicolas Baverez**, Avocat associé chez August Debouzy, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERN) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cerledelepargne.fr